

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PLAN PREVISIONNEL
DE FUMURE

DEFINIR MON
PLAN PREVISIONNEL
DE FUMURE AZOTE

- Avoir un Plan Prévisionnel de fumure en règle pour la Directive Nitrates
- Piloter la fertilisation azotée

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteurs ayant des parcelles
en zone vulnérable

www.tarn.chambre-agriculture.fr

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

MA CAMPAGNE EN CONFIANCE, POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL PRÉVISIONNEL DE FERTILISATION EN ZONE VULNÉRABLE

1

Rencontre avec un conseiller

(Durée : 2 h)

- **Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure sur l'exploitation de la campagne en cours,**

- o **Enregistrement de l'assolement prévisionnel**
- o **Calcul des doses à apporter par culture**
- o **Prévision du fractionnement des apports**

>

Livrables : documents remis

Au plus tard le 30 mars ou dans le mois qui suit le rendez-vous, si ce dernier a lieu après le 1er avril

- **Pour chaque parcelle, une fiche "Plan Prévisionnel de Culture" présentant**

- o **Le détail des éléments de calcul de la dose d'azote**
- o **La prévision de fractionnement**

- **Un tableau synthétique des apports à réaliser par culture**

- **Un tableau présentant les quantités prévisionnelles nécessaires d'engrais**

Les +
PROagri

Utilisation de MesParcelles, outil indépendant labellisé COMIFER et solution de gestion des parcelles en ligne

Lien avec le conseil MesSat'images

Bénéficier d'un conseil réglementaire actualisé sur mon exploitation

Un compte rendu détaillé



Tarifs et conditions de vente sur demande.

Votre interlocuteur

Chantal GRANVILLE, Assistante du Service Entreprises, Réglementations et Bâtiments

05 63 48 84 31

c.granville@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr

